



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 2023 / 084-B

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

Objet : Liste des membres de la réserve communal de sécurité civile de Cabriès

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2212.2 ;
Vu le code forestier, notamment le titre III de son livre 1^{er} ;
Vu la loi n°66.505 du 12 juillet 1966 relative aux mesures de protection et de reconstitution à prendre dans les massifs forestiers particulièrement exposés aux incendies et le décret n° 68.621 du 9 juillet 1968 pris pour l'application de cette loi ;
Vu l'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu du 20 décembre 2013 ;
Vu les circulaires préfectorales n° 1268 du 31 mars 1971, n° 813 du 27 février 1976 et n° 334 du 21 janvier 1977 relatives à la création des Comités Communaux Feux et Forêts ;
Vu la circulaire ministérielle n° 84-110 du 16 avril 1984 ;
Vu la délibération du conseil municipal n°60/95 en date du 29 septembre 1995 ;
Vu l'arrêté n°464/95 du 11 décembre 1995 portant constitution d'un Comité Communal des Feux de Forêts,
Vu la délibération du conseil municipal n°57/16 du 29 septembre 2016 portant création de la réserve communale de sécurité civile ;
Vu l'arrêté n°17/417 portant institution de la réserve communale de sécurité civile ;
Vu l'arrêté n°2018/486 du 27 avril 2018 approuvant le règlement intérieur de la réserve communale de sécurité civile de Cabriès ;
Vu l'arrêté n°2022/022-B portant nomination du responsable et des adjoints de la réserve communal de sécurité civile ;
Vu les demandes formulées par les intéressés ;
Considérant qu'il convient de modifier la liste des membres composant la réserve communale de sécurité civile de Cabriès pour l'année 2023 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La réserve communal de sécurité civile de Cabriès est composée de dix-neuf (19) membres bénévoles suivants :

- Mme Amapola VENTRON, Maire et Président du CCFF et de la RCSC, 11 impasse du canard, 13480 Cabriès
- M. Jean-Pierre ROMAIN, responsable, 213 Impasse du Collet rouge 13480 Cabriès
- M. Laurent MILLOT, responsable adjoint, Avenue de la Pousaraque, 13180 Gignac
- M. Jean-Claude LAVERSANE, 22 Rue des Capucines 13120 Gardanne
- M. Gérard SAVORNIN, 4 rue Frédéric Chopin, Domaine du Réaltor, Calas, 13480 Cabriès
- M. Sylvain NICOLLE, 2 Avenue Frédéric Mistral 13480 Cabriès
- Mme Coralie BERGERON, 3170 route de Violési, 13480 Cabriès
- M. Jean-Pierre GORLIER, 1 allée de la Noria, Le Clos Château Pôl, 13127 Vitrolles
- M. Claude IRANZO, 3 rue Montesquieu, 13170 Les Pennes Mirabeau
- Mme Catherine BELLANGE, 27 résidences les Genets 13480 Cabriès
- M. Guillaume RACCASI, 891 Avenue Jean Moulin, 13480 Cabriès
- Mme Valérie PAYEN, Bat D1 résidence Les Collines 13240 Septèmes Les Vallons
- M. Stephan CAROLLE, 3170 route de violési, le refuge, 13480 Cabriès
- Philippe ALCOVER, 5 Rue Aurélienne, 13480 Cabriès

- Patrick CORNUEL, le lac bleu, 13480 Cabriès
- Henry PASQUET 17 Avenue Edmond Rostand, 13480 Cabriès
- Sylvie PHILIPPONNEAU, 10 Avenue St Victoire, 13480 Cabriès
- Frédéric VENTRON, 11 Impasse du canard, 13480 Cabriès
- Nadine VENTURI, 17 Clos de l'auberge 13480 Cabriès
- Michel GIARDELLA 7 Avenue des Romarins 13480 Cabriès
- Olivia GOYET 4 Rue Henri Dunant 13090 Aix en Provence
- Morgan LE DREO 9 Square des Coquelicots 13480 Cabriès
- Bastien MONTREUIL 100 Bd Mistrau 13480 Cabriès

ARTICLE 2 : Les dispositions des articles 3, 4, 5, et 6 de l'arrêté municipal n° 464/95 du 11 décembre 1995 sont maintenues.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté annule et remplace le 2022/156-B du 13 mai 2022

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence
- Aux membres du Comité des Feux de Forêts
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Madame le Capitaine du commissariat de secteur des Pennes Mirabeau
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire du commissariat de Vitrolles
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- Monsieur le chef de Centre de l'Office National des Forêts sous couvert du Directeur Régional de l'Office National des Forêts d'Aix en Provence.
- Monsieur le Président de l'Association Départementale des Comités de Feux de Forêts

Fait à Cabriès, le 13 AVR. 2023
Le Maire


Amapola VENTRON

